



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 12497

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés financières que rencontrerait le groupe *Générale de santé* auquel sont rattachées les activités de l'établissement de santé Beauregard et qui semble être menacé de disparition. Le 12ème arrondissement de Marseille ne peut pas et ne doit pas se passer de l'hôpital Beauregard. L'hôpital Beauregard est un fleuron de la santé à Marseille. Deux cents médecins, 600 salariés, une capacité d'accueil de 331 lits ; sa réputation d'excellence notamment dans le domaine de la cancérologie mammaire, ainsi que pour sa maternité n'est plus à démontrer. Plus de 100 000 Marseillais sont nés à Beauregard depuis 1947, il a assuré 2 500 accouchements par an, soit le quart des naissances à Marseille. Pourtant, depuis plusieurs semaines, l'inquiétude grandit au sein des personnels et des patients. En effet, on apprend par la rumeur publique que la *Générale de santé* s'apprête à éparpiller les services et les activités. On parle même de fermeture. Dans ce contexte très préoccupant, et parce qu'il faut à tout prix éviter un Florange marseillais, elle la prie de bien vouloir lui faire connaître les garanties proposées pour sauvegarder les centaines d'emplois menacés et maintenir l'excellence de l'offre de soins à Marseille.

Texte de la réponse

Les conditions et les conséquences induites par la fermeture annoncée de l'hôpital privé Beauregard ont entraîné auprès des professionnels et de la population une forte inquiétude s'agissant notamment de l'accès aux soins dans les quartiers nord de Marseille. La ministre des affaires sociales et de la santé a souhaité que soit rappelé à la Générale de santé que les autorisations délivrées par l'agence régionale de santé aux établissements de santé publics et privés ont valeur d'engagement réciproque pour toute la durée de ladite autorisation. Dans ces conditions, l'autorisation délivrée à la maternité de Beauregard en septembre 2012 ne saurait s'accommoder d'une cessation brutale de la prise en charge des femmes sur ce territoire. Du fait des difficultés rencontrées par la Générale de santé, la direction a finalement opté pour la cession de la clinique au groupe de Sainte-Marguerite. Le protocole d'accord a été signé. Il fixe le périmètre exact et les termes de la transaction envisagée. Ainsi, la Générale de santé cède l'établissement en l'état à l'exception de l'activité de radiothérapie dont elle conserve l'exploitation.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12497

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7046

Réponse publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7437